

L'association Vivre la plaine de l'abbaye favorable à la création d'un golf

L'association Vivre la plaine de l'abbaye est sensible au projet de révision du plan local d'urbanisme. Elle s'est exprimée sur plusieurs points.

Le maire a ordonné l'ouverture d'une enquête publique portant sur le projet de révision du plan local d'urbanisme (PLU).

Valérie Guillemot, présidente de l'association Vivre la plaine de l'abbaye, remettra au commissaire enquêteur, la position de l'association sur les points qui affectent la plaine le 22 novembre, date de la fin de l'enquête.

L'association est favorable à deux propositions du PLU, comme l'accès piéton à la plaine à partir de l'arrêt fluvial existant et le parking en pointe nord (extrémité du contre-canal) avec limitation de l'accès aux voitures dans la plaine, sous réserve qu'ils ne nécessitent aucun gouddronnage supplémentaire.

Elle est aussi favorable à la création d'un golf sous réserve que ce projet se limite bien à ce qui est inscrit, et respecte les normes de compatibilité avec le respect de l'environnement.

L'association s'oppose, en revanche, à des mesures concernant l'agriculture. « Ni les enquêtes menées en 2015, ni la réunion en mairie avec les agriculteurs en 2019, n'ont été prises en compte dans le projet du PLU. Il existe moins de cinq agriculteurs actifs », précise la présidente qui s'oppose à l'élargissement des voies de circula-



L'association Vivre la plaine de l'abbaye est favorable au projet d'un golf sous réserve qu'il respecte l'environnement.

tion qui pourraient faciliter l'accès des agriculteurs à leur exploitation. « Ce point, à notre connaissance, ne correspond à aucune demande de la part des agriculteurs actifs. Nous émettons une totale réserve sur la pertinence d'une telle mesure, qui va avoir des nuisances évidentes, avec multiplication de la circulation de véhicules. »

■ L'association ne veut pas de « hameau agricole »

Autre proposition controversée : celle de préserver les haies, sauf si elles limitent l'usage agricole. « Notre association est favorable à la préservation des haies, mais s'oppose vivement à cette réserve, qui est une invitation à une agriculture extensive céréalière et qui aura des conséquences sur la qualité de l'eau, le paysage, la biodiversité. De plus, les haies y compris protégées, qui ont été arrachées ces

dernières années malgré cette protection, n'ont pas toutes été replantées. »

Vivre la plaine de l'abbaye s'élève contre le projet de « hameau agricole » (regroupement de bâtiments techniques et d'habitations liés à l'activité agricole). « Les agriculteurs n'expriment pas ce besoin. Et si le hameau agricole était simplement prétexte à faire évoluer une zone naturelle en zone agricole ? Nous serions plutôt favorables à la réhabilitation des petits cabanons afin de les mettre à la disposition des agriculteurs. »

En revanche, la demande de plusieurs agriculteurs actifs dans la plaine de pouvoir installer des serres, n'a pas été conciliée dans le-PLU. « Ce pourrait être une affectation intéressante pour la pointe nord (zone non classée) qui pourrait passer en zone agricole simple. »

Marcelle DISSAC

L'association veut valoriser le site classé comme lieu de vie

La plaine de l'abbaye, un vaste espace naturel sensible, protégé et classé, s'étend de la rive droite du Rhône à la vieille ville et à ses collines. Autrefois principalement agricole, céréalière et fruitière, aujourd'hui elle partage son territoire avec une zone sportive, de loisirs et de détente.

L'objectif de l'association Vivre la plaine de l'abbaye, créée en 1999, est de proposer et de participer à la mise en œuvre de la gestion du site, avec le souci de créer des modèles de gestion qui soient reproductibles. Elle veut aussi favoriser la mise en valeur du site classé comme lieu de vie, de travail, de détente, protéger les équilibres biologiques en liaison avec le Rhône et promouvoir la connaissance du patrimoine rural.

Le commissaire enquêteur présent aujourd'hui

Le commissaire enquêteur sera présent en mairie mardi 5 novembre de 13 h 30 à 16 h 30. Le mercredi 13 novembre de 14 à 17 heures, le lundi 18 novembre de 16 à 19 heures et le vendredi 22 novembre de 9 heures à midi.